

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

GUIDE ÉTUDIANT 2021-2022

DOCTORAT EN TRAVAIL SOCIAL

<https://travail-social.umontreal.ca/programmes-cours/cycles-superieurs/doctorat-service-social/>

Mai 2021

Pour obtenir des renseignements sur le programme :

École de Travail Social
Université de Montréal
C.P. 6128 succ. Centre-ville
Montréal H3C 3J7
<https://travail-social.umontreal.ca/accueil/>

Geneviève Medza
Technicienne en gestion des dossiers étudiants
Tél: (514) 343-6605
Télécopieur: (514) 343-2493
geneviève.medza@umontreal.ca

Marie-Andrée Poirier, Ph.D.
Professeure
Responsable du programme
Tél : (514) 343-2294
marie-andree.poirier@umontreal.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.	NATURE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	4
	1.1. Nature du programme.....	4
	1.2. Objectifs	4
2.	PROGRAMME D'ÉTUDES.....	4
	2.1. Exigences du programme.....	4
	2.2. Gestion du programme.....	5
	2.3. Durée du programme	5
3.	ADMISSION	6
	3.1. Processus et conditions d'admission	6
	3.2. Équivalences	8
4.	SÉQUENCE DES COURS ET CRÉDITS EXIGÉS.....	9
	4.1. Description des cours et structure du programme.....	9
	4.2. Politique relative au tutorat.....	12
5.	ENCADREMENT ET CARNET DE FORMATION	12
6.	EXAMEN DE SYNTHÈSE, SÉMINAIRE ET PROJET DE THÈSE.....	13
	6.1. Le comité d'examen de synthèse et de thèse.....	13
	6.2. Examen de synthèse	13
	6.3. Séminaire de thèse	17
	6.4. Format et adoption du projet de thèse.....	17
	6.5. Certificat d'éthique.....	18
7.	FINANCEMENT ET SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS.....	18
8.	INTÉRÊTS DE RECHERCHE DES PROFESSEURS.....	20
9.	SYSTÈMES DE NOTATION	25

DOCTORAT EN TRAVAIL SOCIAL
Ph.D. (travail social)
NUMÉRO DU PROGRAMME : 3-250-1-0

1. NATURE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

1.1. Nature du programme

L'École de travail social de l'Université de Montréal offre un programme de troisième cycle portant sur le travail social. Le but est de répondre aux besoins de formation pour des professeurs et des chercheurs¹ au Canada, au Québec et dans d'autres pays, qui s'intéressent aux populations vulnérables et aux pratiques sociales auprès d'elles.

1.2. Objectifs

Le programme vise à:

- préparer des étudiants à des carrières touchant l'enseignement universitaire et la recherche dans les domaines du travail social, du développement de politiques relatives au bien-être social, de l'évaluation de la pratique, de la consultation et de l'intervention, ainsi que de la gestion des services sociaux ;
- donner une formation aux étudiants quant à l'application des méthodes de recherche touchant les questions normatives, analytiques et méthodologiques ;
- stimuler la recherche originale touchant les préoccupations sociales pressantes ;

Tout au long de leur programme, les étudiants auront une occasion unique de s'intégrer à l'environnement multiculturel et bouillonnant de Montréal, et de participer à la vie des divers groupes et centres de recherche associés à l'École.

2. PROGRAMME D'ÉTUDES

2.1. Exigences du programme

Le programme de 90 crédits comprend 15 crédits de cours (5 cours de 3 crédits) et 75 crédits pour l'examen de synthèse et la rédaction de la thèse.

Après avoir complété 12 crédits de cours, l'étudiant se soumet à un *Examen de synthèse* comprenant une partie écrite et une partie orale. Après avoir complété l'examen, l'étudiant s'inscrit à son dernier cours, soit le *Séminaire de thèse* (3 crédits). Sa scolarité complétée, l'étudiant présente son projet pour adoption définitive par son comité de thèse.

2.2. Gestion du programme

Le programme est administré par un comité appelé Comité du programme. Le comité comprend trois personnes dont le responsable.

¹ Dans le présent guide, le masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

2.3. Durée du programme

Le règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales stipule ce qui suit:

77. La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps.

Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à plein temps.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques, constitutifs de son programme d'études, l'étudiant s'inscrit en rédaction de thèse jusqu'au dépôt de celle-ci, après quoi il s'inscrit en évaluation - correction jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse.

78. À la requête d'un étudiant et sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 77, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.
79. La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
80. L'étudiant peut demander une suspension de sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.
81. Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Il doit alors en aviser la Faculté.²

² *Règlement pédagogique* – Secrétariat général, Université de Montréal, <https://esp.umontreal.ca/a-propos/reglement-pedagogique/>

3. ADMISSION

3.1. Procédure et conditions d'admission

Tout candidat doit déposer sa demande d'admission en remplissant un [formulaire en ligne](#) et en s'acquittant des [frais exigés](#) (105,50\$CND). Une candidature soumise doit comprendre les documents suivants ([Consultez la procédure à suivre pour le téléversement de ces documents dans le site Web de l'Admission](#)):

- 1) Le curriculum vitæ du candidat,
- 2) Une description du projet de recherche envisagé (problème, recension sommaire des écrits, question de recherche, méthodologie) (maximum de 1500 mots, excluant la bibliographie).³
- 3) Un texte d'une page répondant à la question: «Pour quelles raisons souhaitez-vous, à ce moment-ci entreprendre ce programme d'études doctorales?».
- 4) Le formulaire [Responsabilité d'encadrement au Ph.D.](#), à signer par l'étudiant et un professeur de l'École, qui confirme qu'il accepte de vous diriger.
- 5) Une copie officielle de ses relevés de notes universitaires.
- 6) Des lettres de référence de trois répondants (dont au moins un du monde académique).
- 7) Un énoncé de la disponibilité de l'étudiant pour le programme d'études.

De plus, un travail écrit de votre choix (mémoire de maîtrise, rapport de stage, article, autre) dont vous êtes l'auteur principal doit être envoyé par courriel au responsable du programme, Marie-Andrée.Poirier : marie-andree.poirier@umontreal.ca).

L'étude du dossier est effectuée par l'unité académique, et l'étudiant reçoit une offre ou un refus d'admission via son centre étudiant.

La date limite pour soumettre sa candidature en vue d'une admission au trimestre d'automne commençant en septembre est le 1er février. Des demandes d'admission peuvent être reçues du 2 février au 15 juin, mais elles ne seront considérées que s'il y a encore des places disponibles après la sélection de la première cohorte.

Les étudiants internationaux doivent compter de 3 à 6 mois pour obtenir un visa d'études et s'acquitter de toutes les formalités entourant leur séjour au Québec. La demande d'admission pourrait être reportée lorsque l'université juge que le visa d'études ne sera pas obtenu à temps.

Afin d'être admis, les candidats doivent détenir une maîtrise en travail social (MSW ou M. Sc.) ou, exceptionnellement, un diplôme universitaire de premier cycle en travail social (B.S.W. ou B.Sc., en

³ Les textes trop longs seront amputés des parties qui excèdent la limite de 1500 mots.

Travail social) avec une maîtrise d'un programme reconnu dans un sujet connexe. Des règles particulières s'appliquent aux étudiants internationaux en ce qui concerne les [grades et diplômes acceptés](#) par la Faculté des études supérieures dans le cas d'une demande d'admission.

Des étudiants qui, lors de l'admission, auraient été évalués comme n'ayant pas acquis au niveau universitaire les connaissances nécessaires en méthodes de recherche ou des cours de base en travail social seront tenus de prendre des cours préparatoires, lesquels s'ajouteront à leur programme. Selon le profil des candidats, un minimum de deux et un maximum de trois cours seront exigés. Quoiqu'il en soit, le cours SVS 6006 *Historique et champs de pratique* est obligatoire, alors que le deuxième ou troisième cours seront déterminés à l'admission par le comité de gestion du Ph.D. en fonction du profil des candidats. Ces deux autres cours, par ailleurs, seront liés, l'un à la *méthodologie* et l'autre à *l'intervention en travail social* dans le domaine d'intérêt de l'étudiant. Des équivalences sont possibles pour les étudiants ayant suivi des cours en travail social, autre que pour le SVS 6006, à caractère obligatoire (voir aussi ci-après le point 3.2 *Équivalences*).

Pour les étudiants dont le français n'est pas la langue première (internationaux ou canadiens), l'admission est conditionnelle à la réussite du [Test de français international](#) (TFI), compréhension orale et écrite (score égal ou supérieur à 785 points). En cas d'échec au test, l'admission est conditionnelle à la réussite des cours de perfectionnement en français langue seconde recommandés par le Centre de communication écrite⁴. Quoiqu'il en soit, les étudiants sont en tout temps libres de rédiger leurs travaux en anglais ou en français. Par ailleurs, la compréhension écrite de l'anglais est requise pour tout étudiant admis.

Le Comité du programme décide, selon les mérites relatifs à chaque étudiant et selon les ressources universitaires disponibles, de recommander au doyen des études supérieures l'admission des candidatures retenues. Il est également possible pour un étudiant de maîtrise ou de baccalauréat qui démontre des capacités intellectuelles élevées et dont les évaluations sont nettement supérieures à la moyenne de faire une [demande pour un passage accéléré ou direct au doctorat](#). Des bourses de la FESP sont attribuées aux étudiants bénéficiant d'un passage direct du baccalauréat au doctorat (10 000\$), ou accéléré de la maîtrise au doctorat (7 000\$).⁵

Les critères retenus pour l'étude des candidatures sont:

- 1) pouvoir démontrer des habiletés intellectuelles et une capacité critique;
- 2) posséder une expérience pertinente;
- 3) soumettre un projet de recherche de qualité;
- 4) satisfaire aux conditions d'admissibilité de l'Université (i.e. posséder un diplôme de 2e cycle ou équivalent; avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 —ou l'équivalent— à ses diplômes; posséder une connaissance suffisante du français).

Un directeur de thèse doit avoir accepté d'encadrer l'étudiant avant que ce dernier ne soit admis de façon définitive au programme. À ce sujet, les candidats doivent prendre contact avec le professeur qu'ils envisagent avoir comme directeur de thèse afin d'obtenir son assentiment. En cas de doute ou pour toute information, veuillez communiquer avec le responsable du programme (marie-andree.poirier@umontreal.ca).

⁴ Les étudiants inscrits à temps plein peuvent suivre ces cours sans frais supplémentaires de scolarité.

⁵ Pour les étudiants bénéficiant des grandes bourses des organismes subventionnaires certaines conditions s'appliquent.

Bien que la parité quant au nombre d'étudiants soit souhaitable, les considérations relatives à la qualité ont préséance sur celle-ci.

3.2. Équivalences

Des cours de niveau doctoral peuvent être reconnus comme transférables au programme de l'étudiant aux conditions suivantes:

- Idéalement, le cours optionnel de l'étudiant devrait être considéré en premier pour le transfert de crédits. Les autres cours sur les pratiques d'intervention, les politiques sociales, les méthodes de recherche sont toutefois admissibles.
- Les cours SVS7000 *Évolution de la pensée et des théories en service social* et SVS7001 *Séminaire de thèse* ne peuvent pas faire l'objet d'une reconnaissance.
- Normalement, un seul cours est admissible, exceptionnellement deux peuvent l'être si une justification est apportée. En aucun cas plus de deux cours pourront être reconnus.

La procédure est la suivante:

- a) L'étudiant transmet sa demande à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) (genevieve.medza@umontreal.ca) avec pièces à l'appui.
- b) Le responsable du programme étudie la recevabilité de la demande en fonction de la politique établie et, au besoin, discute avec l'étudiant.
- c) Le responsable rend sa décision et la communique à l'étudiant et à la TGDE.
- d) Si nécessaire, dans des cas non prévus, le responsable demande au Comité du programme de préciser sa politique.

4. SÉQUENCE DES COURS ET CRÉDITS EXIGÉS

Les exigences relatives au programme et les cours optionnels sont identifiés dans cette section par l'énumération des sigles et titres de cours. Les descriptions des cours figurent à [l'annuaire de l'université](#).

4.1 Description des cours et structure du programme

Bloc A

- Cours obligatoires : 6 crédits

SVS 7000

Évolution de la pensée et des théories en service social

L'objectif de ce séminaire sera l'étude des origines et du développement historique de la théorie du travail social. Les sujets traitant de l'impact des changements matériels, culturels et idéologiques survenus au sein de la société en général et du bien-être social en particulier feront partie de l'analyse de son développement. L'attention sera également portée sur les effets des changements survenus dans les disciplines des sciences sociales sur les développements théoriques en travail social et leurs impacts au niveau de l'intervention.

SVS 7001

Séminaire de thèse

(Ce cours ne peut être pris avant l'examen de synthèse)

Ce séminaire vise à offrir une occasion aux étudiants et professeurs impliqués dans le programme de doctorat d'explorer un ensemble de sujets soulevés par les projets de thèse des étudiants. Les implications de la recherche de l'étudiant sur la pratique en service social constitueront aussi un aspect important de ce séminaire.

Enseigné par un professeur responsable du cours avec la collaboration des directeurs de thèse des étudiants inscrits.

Bloc B

- Cours optionnels : (6 crédits)

Bloc B₁ (minimum 3 crédits)

SVS 7002

Séminaire sur les pratiques d'intervention en service social

Étude comparative de différents modèles d'intervention en travail social du point de vue de leur logique interne et de leur efficacité pratique. Les modèles présentés seront analysés quant à leurs origines, leurs valeurs sous-jacentes, leurs objectifs, leurs modes d'intervention et leur efficacité. On s'attardera particulièrement à étudier la relation entre les objectifs de recherche et la méthodologie. Les répercussions de la recherche constitueront aussi un aspect du séminaire.

SVS 7003

Séminaire sur les politiques sociales

Analyse des politiques sociales et de leur impact sur le travail social et les clientèles qu'elles touchent. Étude des interactions entre les politiques sociales et les modes de gestion des organismes de service social chargés de leur application.

Bloc B₂ (minimum 3 crédits)

SVS 7004

Méthodologie de la recherche quantitative

Méthodes de recherche quantitative visent à fournir aux étudiant(e)s à la maîtrise et au doctorat les assises nécessaires pour recourir, interpréter, évaluer et intégrer les meilleures informations disponibles pour les soutenir dans leurs études et la pratique du travail social. Le cours est basé sur les méthodes de recherche quantitatives utilisées dans la recherche en travail social. Il est bâti en deux sections, soit 1) les sondages simulés et 2) les évaluations critiques.

SVS 7005

Méthodologie de la recherche qualitative

Revue des principales méthodes de recherche qualitative et étude des problèmes reliés à l'utilisation de ces méthodes. On s'intéressera en particulier aux analyses résultant de leur emploi.

Bloc C

Choix: (minimum 0 crédit)

Cours au choix (3 crédits)

L'étudiant peut choisir d'inclure à son programme un cours au choix. L'étudiant demande alors de suivre un cours en travail social ou dans une discipline connexe, pertinent à son sujet de thèse. Ce cours peut être choisi parmi les cours du 2^e ou du 3^e cycle. Le responsable du programme doit approuver le choix.

ou

L'étudiant peut par ailleurs aussi choisir d'inclure un cours sous forme de tutorat en s'inscrivant à:

SVS 7006

Tutorat

Des règles particulières s'appliquent pour les tutorats. Voir ci-après le point 4,2 *Politique relative au tutorat*.

4.1.1. Structure du programme

Bloc A - Cours obligatoires (6 cr.)

SVS 7000 *Évolution de la pensée et des théories*, 3 cr.

SVS 7001 *Séminaire de thèse*, 3 cr. (l'étudiant doit avoir réussi le SVS7800 *Examen de synthèse* pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse)

Bloc B - Cours à option (minimum 6 crédits, maximum 9 crédits)

B₁ – (minimum 3 crédits)

SVS 7002 *Séminaire sur les pratiques d'intervention*, 3 cr.

SVS 7003 *Séminaire sur les politiques sociales*, 3 cr.

B₂ – (minimum 3 crédits)

SVS 7004 *Méthodologie de la recherche quantitative*, 3 cr.

SVS 7005 *Méthodologie de la recherche qualitative*, 3 cr.

Bloc C – Cours au choix (minimum 0 crédit)

SVS 7006 *Tutorat*, 3 cr.

ou

un cours de niveau maîtrise ou de doctorat en travail social ou dans une discipline connexe.

Bloc D – Thèse (75 cr.)

SVS 7910 *Thèse*, 75 cr.

4.2. Politique relative au tutorat

- a) Un cours pris en tutorat est possible si le sujet n'est pas dans la matière des cours du programme et réfère à une thématique qui est soit nouvelle, soit peu documentée et qu'il y a intérêt à approfondir.
- b) Le cours pris en tutorat ne peut être utilisé pour effectuer la recension des écrits nécessaires à la thèse de l'étudiant. Il doit servir à explorer un sujet limité et spécialisé, pertinent pour la thèse de l'étudiant mais qui ne couvre qu'un segment précis de la littérature.
- c) Le professeur qui encadre l'étudiant dans un cours de tutorat doit normalement être un professeur (de l'École ou d'ailleurs) autre que le directeur de thèse de l'étudiant. Dans les cas où la volonté est que le directeur de thèse soit impliqué dans le projet de tutorat, il est nécessaire qu'au moins un autre professeur y soit aussi impliqué et tienne des rencontres avec l'étudiant sur une base régulière.
- d) Le cours en tutorat peut être accepté sur réception d'un projet préparé par l'étudiant et le professeur encadreur, et comprenant les éléments suivants:
 1. Présentation du domaine de recherche visé et des objectifs poursuivis;
 2. Esquisse du plan de travail et de l'échéancier;
 3. Encadrement prévu et modes d'évaluation;
 4. Bibliographie sommaire.

La procédure est la suivante:

- a) L'étudiant transmet sa demande à la TGDE (genevieve.medza@umontreal.ca) avec pièces à l'appui;
- b) Le responsable étudie la recevabilité de la demande en fonction de la politique établie et discute avec l'étudiant au besoin;
- c) Le responsable du programme rend sa décision et la communique à l'étudiant et au professeur visé ainsi qu'à la TGDE.
- d) Si nécessaire, dans des cas non prévus, le responsable demandera au Comité du programme de préciser sa politique

5. ENCADREMENT ET CARNET DE FORMATION

Les modalités d'encadrement sont définies de commun accord entre l'étudiant et son directeur de recherche, et co-directeur le cas échéant. Afin d'assurer un encadrement de qualité, cependant, l'École a développé un outil spécifique; le [Carnet de formation aux études au doctorat](#).

Ce Carnet est composé:

- d'une fiche de renseignements généraux sur l'étudiant, incluant notamment ses expériences antérieures, ses ressources financières et matérielles;
- d'une entente pour la codirection, le cas échéant;
- d'un formulaire d'entente étudiant / directeur précisant les modalités de fonctionnement de l'encadrement et les objectifs de l'année; et
- d'une fiche de bilan annuel développant les réalisations de l'étudiant en lien avec les objectifs établis, et recueillant les commentaires de l'étudiant et des membres du comité de thèse.

Les deux derniers documents sont renouvelables annuellement, et doivent être complétés (avec copie pour le responsable du programme) au plus tard le 15 juin de chaque année. De plus, d'autres documents pourront être ajoutés à la discrétion du directeur et de l'étudiant comme le rapport du comité d'examen de synthèse, le rapport sur le projet de thèse, etc.

Enfin, le carnet n'est que l'un des moyens pour assurer la qualité de l'encadrement des étudiants, parmi lesquels on retrouve, outre la direction en tant que telle :

- la supervision informelle à travers des équipes de recherche;
- le comité de thèse, qui participe à différentes étapes du cheminement de l'étudiant;
- les cours faisant partie du programme et les séminaires ad hoc offerts aux doctorants à l'École;

6. EXAMEN DE SYNTHÈSE, SÉMINAIRE ET PROJET DE THÈSE

6.1. Le Comité d'examen de synthèse et de thèse

Le comité d'examen de synthèse et de thèse d'un étudiant est composé de trois personnes dont le directeur de thèse (ou quatre dans le cas d'une codirection).

L'étudiant devrait avoir discuté avec son directeur de la composition de son comité d'examen de synthèse avant la fin de son quatrième cours (la date limite pour établir le comité est le 15 avril). À ce moment, le comité du programme, sur recommandation du responsable du programme, nomme les membres du comité de l'étudiant. Le directeur de thèse de l'étudiant est celui qui doit prendre contact avec les deux autres membres. Si des problèmes sérieux surgissent dans la constitution du comité, il y a lieu d'en saisir le responsable du programme.

Outre le directeur (et éventuellement le co-directeur) de recherche de l'étudiant, le comité peut être composé de membres de l'École ou d'une autre École, voir même d'une autre discipline, que ce soit à l'UdeM ou dans une autre université. Cependant, les membres doivent avoir complété un doctorat dans leur discipline, avoir une affiliation universitaire et démontrer une certaine expérience dans l'encadrement d'étudiants de 2^e-3^e cycle.

La première tâche officielle du comité consiste à administrer l'examen de synthèse.

6.2 Examen de synthèse (SVS 7800)

Au terme de ses quatre premiers cours l'étudiant doit se soumettre à un examen de synthèse individuel. L'examen de synthèse comprend deux parties: épreuve écrite et épreuve orale; leur réussite étant nécessaire pour continuer dans le programme.

6.2.1. Orientation

L'examen général de synthèse est une étape charnière dans le cheminement des études doctorales ouvrant la porte à la formulation d'un projet précis et à sa réalisation. Il permet de s'assurer que les étudiants sont suffisamment outillés pour entreprendre une recherche doctorale par l'évaluation, notamment, (1) des *connaissances* dont ils disposent par rapport à leur domaine de recherche, et (2) des *habiletés* qu'ils possèdent en vue de la réalisation d'un tel projet. Il constitue donc un exercice préparatoire, susceptible d'établir et/ou consolider les dimensions théorico-conceptuelles à la base de leur recherche doctorale, et d'approfondir leur expertise sur la ou les problématiques à l'étude.

6.2.2. Nature et format

L'examen consiste en une épreuve où les étudiants sont invités, avec un minimum de supervision et de façon autonome, à *élaborer une réflexion critique* des connaissances sur différents sujets. Il s'agit donc de s'assurer que les candidats repèrent, se familiarisent et décortiquent les ouvrages et articles pertinents, mais, en plus de cela, de les amener à se positionner par rapport aux connaissances théoriques et pratiques relatives à l'intervention sociale dont on dispose, et à soulever les enjeux pertinents pour la thèse.

Les candidats doivent faire preuve d'une bonne connaissance de leur champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle ils se spécialisent. Par ailleurs, on s'attend à constater une ouverture sur des perspectives plus larges et, lorsque cela s'avère pertinent, à observer l'établissement de liens avec l'histoire, la théorie et les politiques sociales du travail social.

6.2.3. Objectifs

Plus spécifiquement, l'examen cherche à évaluer les candidats par rapport à :

- Leurs connaissances d'un ou plusieurs domaines pertinents à leur projet doctoral;
- Leurs capacités à mener une analyse critique, personnelle et circonscrite de la littérature scientifique, pertinente à leur objet d'étude;
- Leurs capacités à communiquer, à l'écrit et à l'oral, des connaissances en recherche.

6.2.4. Critères d'évaluation

L'évaluation de l'examen s'appuie sur différents critères⁶, selon qu'il s'agisse de l'écrit ou de l'oral :

A. Écrit

Exhaustivité. On répertorie les travaux et publications les plus pertinents et à jour eu regard des questions de l'examen.

Synthèse. On résume adéquatement ces travaux et publications.

Compréhension. On réussit à bien identifier les forces et les faiblesses des recherches disponibles, ainsi que la complémentarité ou les contradictions des conclusions qu'on en tire.

Conceptualisation. On démontre une capacité à organiser conceptuellement les connaissances disponibles eu regard des questions de l'examen, à les situer dans un contexte donné et, selon le cas, à en tisser des liens avec les dimensions épistémologiques, conceptuelles et méthodologiques pertinentes.

Analyse critique. On réussit à se positionner par rapport aux connaissances disponibles et à mener une réflexion critique personnelle.

Qualité de la rédaction. Le texte est rédigé dans un style clair, précis et soigné; dans le plus grand respect des règles grammaticales et orthographiques ainsi que des règles en vigueur pour les écrits académiques et scientifiques.

⁶ Le comité pourra décider de l'importance relative à accorder à chacun de ces critères. L'évaluation de l'examen ne comporte pas de note; le comité se prononce seulement sur la réussite, l'ajournement ou l'échec.

B. Oral

Contenu. La matière abordée et la structure sont pertinentes compte tenu des questions et de l'analyse proposée dans l'écrit.

Clarté. La présentation permet de saisir de façon claire et concise les principaux aspects de l'écrit et conclusions qu'on en tire.

Pertinence des réponses. Les réponses fournies aux questions soulevées par le comité pendant l'oral sont jugées adéquates et permettent de compléter l'analyse proposée dans l'écrit.

6.2.5. Dérroulement

6.2.5.1. Formulation des questions

Il est recommandé que l'étudiant soit impliqué dans la discussion menant au choix des questions de l'examen de synthèse. Toutefois, le comité a la décision finale quant aux questions posées à l'étudiant. Une rencontre formelle du comité d'examen de synthèse avec l'étudiant doit avoir lieu afin de préciser les questions (date limite le 1 mai). Les questions doivent ensuite être inscrites dans le formulaire approprié ([Composition du comité d'examen de synthèse et questions](#)) et remises à l'étudiant et à la TGDE avec une copie pour le responsable du programme.

6.2.5.2 L'épreuve écrite

La partie écrite de l'examen de synthèse se compose des réponses formulées aux questions convenues conjointement entre l'étudiant et son comité. Lorsque l'étudiant reçoit les questions pour son examen de synthèse, il dispose d'une période maximum de quatre mois pour produire la partie écrite de son examen (la date limite pour soumettre l'écrit est le 1 septembre).

L'examen comporte de 1 à 3 questions⁷, lesquelles couvrent habituellement les domaines suivants : cadre théorique et conceptuel, connaissance de la matière, enjeux théoriques ou méthodologiques. Cependant, les membres du comité, conjointement avec l'étudiant, décident de l'orientation spécifique et du contenu des questions.

La longueur totale de la partie écrite de l'examen se situe autour de 15,000 mots, excluant la bibliographie. En cas d'ajournement, des développements supplémentaires peuvent être demandés.

Une fois que la période de rédaction de quatre mois est commencée, au cours de son premier mois (soit avant le 31 mai), l'étudiant dresse une liste de références pertinentes en regard des questions posées par son comité d'examen de synthèse. Cette liste est alors soumise aux membres du comité qui doivent, au cours du même mois (toujours avant le 31 mai) et chacun selon son propre champ d'expertise, s'assurer que les textes les plus pertinents s'y trouvent et, s'il y a lieu, transmettre les compléments bibliographiques manquants. L'étudiant pourra (devra) par la suite bonifier cette liste de départ avec d'autres références et transmettre cette liste au responsable du programme.

Toujours à l'intérieur de cette période de rédaction, au bout de deux mois (soit avant le 30 juin), l'étudiant est autorisé à échanger avec son directeur de recherche sur l'état d'avancement de

⁷ À cet égard, on doit éviter de formuler des sous-questions qui risquent d'élargir l'ampleur du travail.

l'examen, l'orientation qu'il donne aux réponses et les difficultés rencontrées. Toutefois, il n'y a pas de lecture ou d'évaluation préliminaire, partielle ou totale, de la partie écrite de l'examen avant que l'étudiant ne dépose formellement son texte au comité à la fin des quatre mois (date limite le 1 septembre).

À l'intérieur de la période d'un mois qui suit la réception du document (soit avant le 1 octobre), le comité d'examen de synthèse décide si le texte écrit nécessite des corrections majeures ou si l'étudiant est prêt pour l'épreuve orale. Si le comité juge, à la majorité des voix, que la partie écrite est satisfaisante, l'étudiant est invité à se soumettre à l'épreuve orale. Si le comité juge que la partie écrite est insatisfaisante, l'examen est ajourné, et le comité demande à l'étudiant de retravailler ses réponses aux questions et de déposer une nouvelle version de l'écrit dans un maximum de trois mois. Si celle-ci est jugée satisfaisante, l'étudiant se présente alors à l'épreuve orale. Si, par contre, le comité juge à nouveau, et à l'unanimité des voix, que le travail écrit est insatisfaisant, l'étudiant est alors noté comme ayant échoué l'examen et est exclu du programme. Suite à chaque évaluation de l'écrit, le comité doit remettre à l'étudiant un [rapport d'évaluation](#) (en s'appuyant sur les critères définis plus haut en 6.2. *Critères d'évaluation*).

6.2.2.2 L'épreuve orale

Lorsque l'étudiant a satisfait à la partie écrite de l'examen, il se soumet alors à l'épreuve orale. Celle-ci se tient durant une rencontre du comité d'examen de synthèse, présidée par la responsable du programme. L'étudiant, de la même façon que lors d'une soutenance de thèse, fait une courte présentation et répond aux questions du comité. Les questions sont posées à l'étudiant afin qu'il clarifie ses concepts, sa méthodologie et apporte des corrections ou des éclairages aux aspects moins limpides de son texte. On s'attend de l'étudiant qu'il maîtrise bien les contenus qui ont fait l'objet des réponses aux questions soulevées par l'examen synthèse et réponde également aux interrogations soulevées par les membres, toujours en lien avec la partie écrite de son examen.

Si l'étudiant passe avec succès l'épreuve orale, il est considéré comme ayant réussi l'examen de synthèse. Si un étudiant ne réussit pas son examen oral, il a droit à ce que l'oral soit suspendu et repris un mois plus tard uniquement s'il avait réussi la partie écrite de son examen du premier coup. En d'autres mots, un étudiant a droit à une seconde chance une seule fois au cours de l'examen de synthèse (il peut se reprendre lors de la partie écrite OU lors de la partie orale, mais pas aux deux).

Le résultat final de l'examen est consigné par le comité en complétant le formulaire [Rapport du jury de l'examen général de doctorat](#).

6.2.6 Échéancier

Tel que signalé, le temps accordé pour la réalisation de l'examen ne doit pas dépasser les quatre mois (sauf pour les étudiants en situation d'handicap, les femmes enceintes, ou des situations exceptionnelles). Des prolongations ne seront accordées que pour des raisons valables, soit « un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical » (règlement de la FESP). L'échéancier est le suivant :

Le 15 avril

Date limite pour la mise sur pied des comités d'examen de synthèse des étudiants.

L'étudiant soumet à son directeur et aux membres du comité (avec cc pour le responsable du programme) un texte décrivant son projet de thèse et faisant état du degré d'avancement de ses travaux.

Le 1er mai

Date limite pour que le comité d'examen de synthèse se réunisse avec l'étudiant et l'informe de la ou des questions qu'il aura à répondre pour l'épreuve écrite (une à trois questions en tout). Le directeur de thèse a la responsabilité de communiquer avec les autres membres du comité afin de déterminer la formulation exacte des questions.

Le 1er septembre

L'étudiant remet à son directeur (3 exemplaires) de sa réponse aux questions posées (avec envoi électronique au responsable du programme).

Le 1er octobre

Le comité d'examen de synthèse fait part à l'étudiant de sa décision concernant l'épreuve écrite, à savoir si celle-ci doit faire l'objet de modifications majeures ou si l'étudiant est considéré prêt pour l'épreuve orale. Si des modifications sont exigées, l'étudiant bénéficie d'une prolongation pour les réaliser (ne dépassant pas la fin du mois de décembre s'il désire s'inscrire au séminaire de thèse à l'hiver).

Une fois l'examen de synthèse complété, le comité continue à travailler avec l'étudiant et le rencontre jusqu'à la remise de la thèse. Ce comité se réunit au moins une fois l'an pour évaluer les progrès de l'étudiant. Il a aussi un rôle formel à jouer à l'étape «*Adoption du projet de thèse*».

6.3 Séminaire de thèse

L'étudiant inscrit au «*Séminaire de thèse*» doit travailler avec le professeur responsable du cours et son directeur de thèse à son projet, et présenter ses travaux aux autres étudiants du cours. Le but du séminaire est d'accompagner l'étudiant dans la réalisation de son projet de thèse, en l'aidant à mieux maîtriser les éléments méthodologiques qui y sont reliés et en lui procurant un encadrement stimulant pour surmonter les obstacles qui le confrontent. Il est attendu, dans les circonstances, que l'évaluation du «*Séminaire de thèse*» reposera en grande partie sur les progrès réalisés par l'étudiant dans son projet de thèse. Les progrès serviront ainsi de critères d'évaluation pour le cours.

Le séminaire de thèse se déroulera du début janvier à la fin mai, avec des séances à toutes les deux semaines. Par ailleurs, la note finale accordée aux étudiants dans le cadre du séminaire de thèse, résultera d'une évaluation conjointe de la part du professeur responsable du séminaire et du comité de thèse suite à la présentation du projet final.

Le comité de thèse peut comporter les mêmes membres que celui d'examen de synthèse ou être modifié. Les mêmes règles quant à sa composition (signalées plus haut en 6.1) s'appliquent.

6.5 Format et adoption du projet de thèse

Le format du projet de thèse, notamment en ce qui concerne sa structure, contenu et ampleur, s'inspire de celui habituellement utilisé lors de soumissions de projets de recherche aux principaux organismes subventionnaires canadiens et québécois. Le projet de thèse doit ainsi comporter un texte équivalant à 20 pages maximum (1,5 interligne, caractères de 12' et marges de 2,5 cm), en excluant la bibliographie et les annexes. Ces dernières ne doivent comporter que des documents essentiels à l'examen du projet, par exemple les questionnaires de collecte des données ou les grilles d'entrevue ou d'observation.

Outre la page couverture (comportant le titre du projet, le nom de l'étudiant, celui du directeur et des membres du comité, et la date), ce document doit contenir les rubriques habituelles d'un

protocole de recherche, à savoir :

1. Énoncé de problématique et des objectifs
2. Examen critique de la littérature pertinente
3. Cadre théorico-conceptuel
4. Questions ou hypothèses de recherche
5. Approche et méthodes de recherche
6. Considérations d'ordre éthique
7. Étapes/calendrier de réalisation
8. Bibliographie.

Le projet doit être rédigé dans un langage clair et concis. Le fait qu'un étudiant soit intégré à une équipe de recherche et tire son sujet de thèse d'un projet existant doit être clairement précisé dans le protocole, de même que son rôle spécifique. De plus, l'étudiant doit déposer en annexe un résumé du protocole de recherche initial afin que le comité de thèse puisse évaluer sa contribution personnelle.

L'étudiant ne doit pas s'engager dans la collecte des données avant l'approbation du projet et l'obtention d'un certificat d'éthique. En outre, le projet doit être approuvé par le directeur de recherche (et le codirecteur, le cas échéant), ainsi que les membres de son comité. Dans le but d'entériner le projet, une rencontre formelle du comité doit être organisée avec l'étudiant. Le [formulaire d'approbation du projet](#) doit aussi être signé par l'ensemble des membres du comité (et joint à la demande de certificat d'éthique soumise plus tard par l'étudiant).

La soumission du projet auprès du comité doit avoir lieu à la fin du Séminaire de thèse (SVS 7001), soit au plus tard le 30 mai. Le comité dispose d'un mois pour l'évaluer et convoquer l'étudiant à sa soutenance (date limite le 30 juin). Advenant que des modifications ou des précisions relatives au projet soient demandées par le comité suite à l'oral, celles-ci doivent être apportées par le candidat au plus tard dans les 60 jours qui suivent la soutenance (date limite le 31 août). Une copie du projet final approuvé doit être jointe au dossier de l'étudiant (version électronique envoyée au responsable du programme).

En tant que telle, l'adoption du projet de thèse ne constitue pas une exigence similaire à un cours mais constitue toutefois une étape formelle dans le cheminement du candidat au doctorat. Il marque le moment où le projet est jugé à la fois valable et suffisamment prêt pour être réalisé. Suite à l'avis positif du comité, le projet de thèse est enregistré officiellement Études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal.

6.6 Certificat d'éthique

Lorsqu'il présente son projet de thèse, l'étudiant fait parallèlement sa demande pour obtenir son certificat d'éthique. Il peut se procurer les informations et les documents à cet effet à l'adresse suivante: <https://recherche.umontreal.ca/responsabilite-en-recherche/ethique-humaine/comites/cersc/#c70715>

7. FINANCEMENT ET SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS

L'École de service social offre des possibilités de financement intégré aux candidats à l'admission et, avec des progrès normaux, pendant les 4 années du programme. Le financement moyen peut se situer pour ces quatre années autour de 17 000 \$.

Ce financement intégré est composé, le cas échéant:

- d'une bourse à l'admission;
- de contrats de recherche ou d'enseignement*;
- de bourses octroyées selon l'état d'avancement des études;
- de charges de cours⁸.

Par ailleurs, les étudiants du département ont, historiquement, un bon taux de réussite dans les concours des deux organismes subventionnaires: le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Pour les étudiants internationaux avec bons dossiers, des bourses d'exemption des frais supplémentaires de scolarité sont aussi fournies par l'Université de Montréal. Certaines bourses, par ailleurs, leur sont spécifiquement destinées :

https://bourses.umontreal.ca/repertoire-des-bourses/?tx_udembourses%5Bdo_search%5D=1&tx_udembourses%5Bmc%5D=&tx_udembourses%5Btp%5D%5B%5D=11&tx_udembourses%5Bjs%5D%5B%5D=11.

Les étudiants doivent avoir complété une année d'études dans leur programme de doctorat et réussi leur examen de synthèse avant de pouvoir être chargés de cours à titre d'étudiants doctoraux. Les personnes intéressées doivent contacter la direction de l'École pour obtenir plus d'information. L'École ne s'engage pas à offrir des charges de cours à tous les doctorants.

Les étudiants sont mis au courant des principales bourses disponibles, encouragés et aidés à faire leurs demandes auprès des organismes subventionnaires dès leur admission au programme. Il appartient aux directeurs de recherche de soutenir les étudiants dans leur demande de bourses auprès des organismes subventionnaires. Un répertoire des bourses est disponible à l'adresse suivante : <https://bourses.umontreal.ca/repertoire-des-bourses/>

Les étudiants disposent de matériel informatique de pointe et ont accès au courrier électronique et au réseau Internet. Ils peuvent se prévaloir de l'ensemble des ressources intellectuelles et matérielles offertes par l'université.

Un local est disponible pour les étudiants du doctorat avec des ordinateurs et imprimantes.

9. SYSTÈMES DE NOTATION

DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES

LETTRES		POINTS	POURCENTAGE
A+	Excellent	4,3	90 - 100
A		4,0	85 - 89
A-		3,7	80 - 84
B+	Bon	3,3	77 - 79
B		3,0	73 - 76
B-		2,7 * és	70 - 72
C+	Passable	2,3	65 - 69
C		2,0**	60 - 64
C-	Échec	1,7	57 - 59
D+		1,3	54 - 56
D		1,0	50 - 53
E		0,5	35 - 49
F		0,0	
F*		Échec par absence	0,0

* és Note de réussite dans un *programme* aux études supérieures

** Note de passage à un *cours* aux études supérieures

N.B. La note finale est toujours exprimée selon le système littéral.

Nom	Champs d'expertise	Adresse courriel	Titre
Bellot, Céline	Itinérance Usage de substances psychoactives Jeunes Autochtones Politiques pénales et sociales	celine.bellot@umontreal.ca	Professeure titulaire
Blain, Marie-Jeanne	Immigration Intégration socioprofessionnelle des immigrants Identités et stratégies Ressources de soutien communautaires et institutionnelles Approches sensibles à la diversité interculturelle	mj.blain@umontreal.ca	Professeure associée
Bogossian, Aline	Jeunes vivant avec des maladies chroniques Développement des individus Éthique	aline.bogossian@umontreal.ca	Professeure adjointe
Carlton, Rosemary	Adolescents Protection de la jeunesse Interventions Intersectionnalité Recherches qualitatives	rosemary.carlton@umontreal.ca	Professeure adjointe
Caron, Roxane	Femmes réfugiées Réalités en camps de réfugiés Réfugiés Travail social international Intersectionnalité	roxane.caron.2@umontreal.ca	Professeure agrégée
Cloos, Patrick	Action intersectorielle Immigration Inégalités sociales de santé Racisme et racialisation Santé mondiale	patrick.cloos@umontreal.ca	Professeur agrégé

Socio-anthropologie de la santé			
Esposito, Tonino	Défavorisation socioéconomique et accès aux services sociaux Épidémiologie de la maltraitance Bien-être des enfants placés en milieu substitut Mobilisation des connaissances Protection de la jeunesse Violences interpersonnelles	tonino.esposito@umontreal.ca	Professeur agrégé
Firbank, Oscar E.	Services à domicile Programmes et politiques de santé Réseaux locaux de services Soutien familial	oscar.e.firbank@umontreal.ca	Professeur agrégé
Gauthier, Sonia	Violence conjugale Judiciarisation Double victimisation Intervention socio-judiciaire Réduction des méfaits	sonia.gauthier@umontreal.ca	Professeure agrégée
Greissler, Elisabeth	Jeunes en difficulté Itinérance Populations marginalisées Participation sociale Mouvements sociaux Intervention communautaire/collective Recherches collaboratives Recherche-action	elisabeth.greissler@umontreal.ca	Professeure adjointe
Grimard, Carolyne	Itinérance Extrême pauvreté	carolyne.grimard@umontreal.ca	Professeure adjointe

Hamisultane, Sophie	Interculturalité et complexité Extrême pauvreté Descendants de migrants, héritage migratoire	sophie.hamisultane@umontreal.ca	Professeure adjointe
Hélie, Sonia	Protection de la jeunesse Épidémiologie de la maltraitance Trajectoires de service Placement en milieu substitut	sonia.helie@umontreal.ca	Professeure associée
Khoury, Emmanuelle	Formes d'exclusion Processus d'exclusion et de stigmatisation	emmanuelle.khoury@umontreal.ca	Professeure adjointe
Jette, Christian	Action communautaire Économie sociale et solidaire Politique publique Financement Innovation sociale	christian.jette@umontreal.ca	Professeur agrégé
Lacroix, Marie	Réfugiés Demandeurs d'asile Statuts précaires d'immigration Travail social international	marie.lacroix@umontreal.ca	Professeure associée
Lavergne, Chantal	Intervention de protection en contexte interculturel Enfants des minorités ethnoculturelles et services de protection Pratiques d'intervention et de collaboration intersectorielles Victimisation des enfants	chantal.lavergne@umontreal.ca	Professeure associée

Lee, Woo Jin Edward	<p>Migration, sexualité et genre Santé globale, sexualité et VIH Théories et pratiques antioppressives Théories féministes et queer décoloniales Intersectionnalité Recherche-action participative et numérique Ethnographie institutionnelle et critique</p>	wje.lee@umontreal.ca	Professeur adjoint
MacDonald, Sue-Ann	<p>Itinérance Jeunes en difficulté Judiciarisation Marginalisation Pratiques anti-oppressives Participation sociale Politiques pénales et sociales Recherches participatives et collaboratives Risque Santé mentale Inégalités sociales de santé</p>	sueann.macdonald@umontreal.ca	Professeure agrégée
Maugère, Amélie	<p>Genre, intersectionnalité, sexualités et politiques Politiques en matière de prostitution Violences, inégalités et oppressions Déviance et sociétés Droits et justice</p>	amelie.maugere@umontreal.ca	Professeure adjointe
Moreau, Jacques	<p>Prévention Intervention auprès des familles et des enfants 0-5 ans Mauvais traitements psychologiques envers les 0-5 ans Négligence envers les 0-5 ans Protection de la jeunesse Risque, vulnérabilité et développement de l'enfant 0-5 ans</p>	jacques.moreau@umontreal.ca	Professeur agrégé

Parent, André-Anne	<ul style="list-style-type: none"> Action intersectorielle Immigration Inégalités sociales de santé Racisme et racialisation Réfugiés Santé mondiale Socioanthropologie de la santé 	andre-anne.parent@umontreal.ca	Professeure adjointe
Poirel, Marie Laurence	<ul style="list-style-type: none"> Intervention psychosociale Marginalisation Oppression et pratiques anti-oppressives Programmes et politiques de santé Recherches participatives Ressources de soutien communautaires et institutionnelles Approches critiques en santé mentale et en psychiatrie Soutien par les pairs et entraide 	marie-laurence.poirel@umontreal.ca	Professeure agrégée
Poirier, Marie-Andree	<ul style="list-style-type: none"> Intervention auprès des familles et des enfants Protection de la jeunesse Placement en milieu substitut Adoption en contexte de protection de la jeunesse et à l'internationale Recherche auprès des enfants 	marie-andree.poirier@umontreal.ca	Professeure titulaire
Pullen Sansfaçon, Annie	<ul style="list-style-type: none"> Enfants et jeunes transgenres Éthique Intervention auprès des familles et des enfants Intervention de groupe Oppression et pratiques anti-oppressives Recherches participatives 	a.pullen.sansfacon@umontreal.ca	Professeure titulaire
Rivard, Jacinthe	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes en situation de précarité Itinérance Utilisatrices de drogue. Recherches-action, participatives et évaluatives 	jacinthe.rivard@umontreal.ca	Professeure associée

Pratiques d'interventions alternatives locales et internationales			
Rodriguez Del Barrio, Lourdès	Santé mentale Démocratisation des pratiques sociales Pratiques et services dans la communauté Recherche évaluative Processus d'exclusion et de stigmatisation	lourdes.rodriguez.del.barrio@umontreal	Professeure titulaire
Maryse Soulières	Personnes âgées Vieillesse	maryse.soulieres@umontreal.ca	Professeure adjointe
Tremblay-Hébert, Sophie	Trajectoires et expériences de placement Pouvoir d'agir en contexte de protection Problèmes de comportement et interventions en contexte de placement Exploitation sexuelle	sophie.tremblay.hebert@umontreal.ca	Professeure associée